

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	SNCF C6
Raison sociale de l'entreprise	SNCF C6
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne (94)

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées	

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

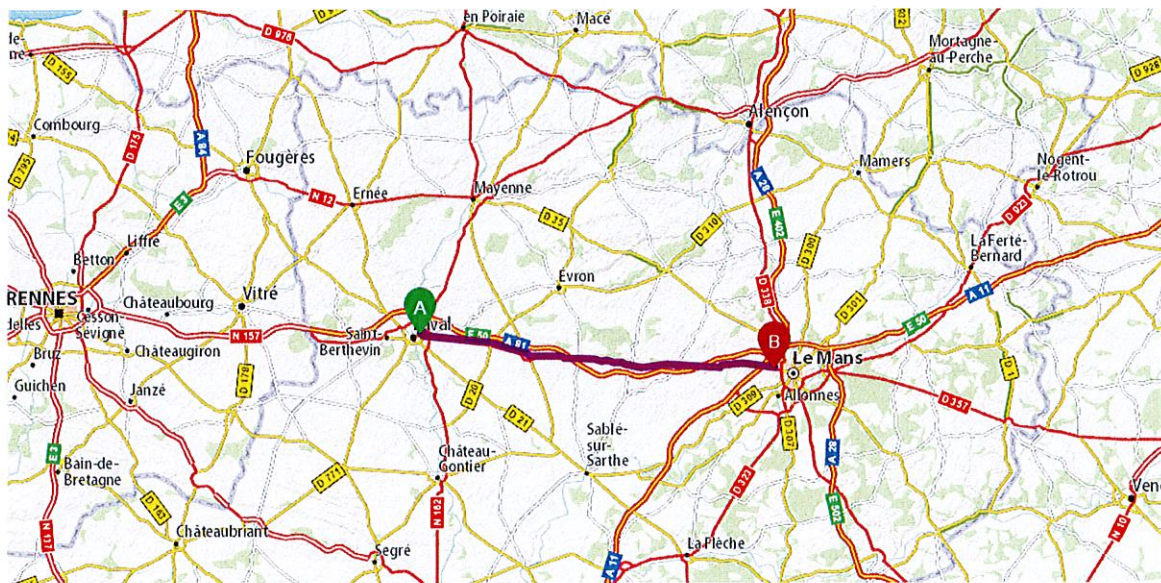
Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	LAVAL Rue des Trois Régiments, 53000, Laval, France 48.075972, -0.757787
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	LE MANS 5 boulevard Louis Le prince Ringuet, 72000, Le Mans, France 48.01741. 0.14944
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Laval - Le Mans
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	1h00
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Laval - Le Mans

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°1

Itinéraire envisagé entre Laval <> Le Mans



Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

Laval <> Le Mans

- Sens Laval > Le Mans

	vendredi, samedi, dimanche
LAVAL Départ <i>Rue des Trois Régiments</i>	12h35
LE MANS Arrivée <i>5 boulevard Louis Le prince Ringuet</i>	13H35
OFFRE PAR TRAJET	1 car 48 places

- Sens Le Mans > Laval

	samedi, dimanche lundi
LE MANS Départ <i>5 boulevard Louis Le prince Ringuet</i>	15H50
LAVAL Arrivée <i>Rue des Trois Régiments</i>	16H50
OFFRE PAR TRAJET	1 car 48 places